Jetez les matières résiduelles au bon endroit pour éviter le blocage des conduites

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot constate une augmentation considérable de lingettes dans la station d'épuration des eaux usées. Celles-ci proviennent des toilettes résidentielles et créent un blocage de conduites.

Le blocage de conduites survient en général au point de raccordement entre les conduites résidentielles et les égouts, ce qui pourrait causer un refoulement dans votre résidence.

Les deux seuls éléments qui doivent être jetés dans votre toilette :

- Papier hygiénique;
- Déchets d'origine humaine.

Il ne faut donc pas jeter de déchets solides qui ne se décomposent pas dans les conduites, car ils peuvent causer de nombreux dommages :

- Blocage des conduites, des pompes du réseau et des régulateurs de débit;
- Refoulement d'égout dans les résidences;
- Déversement de déchets d'origine humaine directement dans nos rivières;
- Mobilisation de plusieurs équipes sur le terrain afin de régler le problème.

Les lingettes jetables, la principale cause des blocages de conduite

Même s'il est indiqué sur l'emballage qu'elles se décomposent, qu'elles sont biodégradables et qu'elles vont dans la toilette, les lingettes jetables ne doivent pas y être mises.

Comment disposer adéquatement des déchets qui nuisent aux conduites et au traitement des eaux usées

Le tableau suivant vous aidera à trier vos matières résiduelles et à savoir où en disposer :

Cheveux	Lingettes désinfectantes	Tissus
Condoms	Médicaments	
Couches	Mégots de cigarette	**LÉGENDE**
Cure-oreilles	Pansements	Compost
Diesel	Peintures	Écocentre
Essence	Produits chimiques	Pharmacie
Gras de cuisson	Sable et terre	Poubelle
Huiles animales	Serviettes sanitaires	Récupérateur autorisé
Huiles minérales	Solvants	
Huiles végétales	Tampons hygiéniques	

Informations tirées du site de la Ville de Sherbrooke.